

Compte rendu du Conseil d'Administration de l'AS ISAE-SUPAERO

Le 27/05/2024

Membres AS Présents :

Pierre COGNET (Président de l'AS ISAE-SUPAERO)
Arthur MELNITCHENKO (Secrétaire générale de l'AS ISAE-SUPAERO)
Julie SALLÉ (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Thomas PAUNER (Co-trésorier de l'AS ISAE-SUPAERO)
Rose DESMONT (Communication interne de l'AS ISAE-SUPAERO)
Abel CABANE (Communication externe de l'AS ISAE-SUPAERO)
Adrien DAURIAC (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Thomas PERROT (Co-responsable des sports de l'AS ISAE-SUPAERO)
Titouan TARRADE (Responsable événements de l'AS ISAE-SUPAERO)

Tableau récapitulatif des décisions du CA

Ci-dessous un tableau récapitulatif (cf. plus bas pour le détail et les explications).

AUTEUR	TYPE DE DEMANDE	DÉCISIONS
Musculation	Budget matériel	-> Partiellement accepté (484,2€)
Rugby M	Budget compétition	-> Accepté (343,8€)
Rugby F	Budget compétition	-> Accepté (145€)
Athlétisme	Budget de compétition	-> Accepté
Surf	Budget matériel Budget déplacement Budget formation	-> Accepté (540€) -> Refusé -> Refusé
Parachute	Augmentation de plafonds Remboursement des licences Remboursement des sauts en été	-> Accepté -> Refusé -> Refusé

Aviron	Déplacement de budget	-> Acceptée
---------------	-----------------------	-------------

Compte rendu détaillé de la réunion :

Musculation - Lucie Lainé

Récapitulatif de la demande:

Le club musculation souhaite obtenir du budget matériel supplémentaire pour acheter du matériel supplémentaire, la totalité de son budget matériel étant déjà épuisé.

Le matériel demandé est :

- <https://www.casalsport.com/fr/cas/bande-de-musculation-3-forces> (81 € les trois forces)
- <https://www.casalsport.com/fr/cas/disque-bumper-casal-sport-de-5-a-25-kg> (2 disques de 20kg : 261,6€)
- <https://www.casalsport.com/fr/cas/disque-bumper-casal-sport-de-5-a-25-kg> (2 disques de 10kg : 141,6€)

Ainsi qu'un ventilateur et un câble pour recharger l'enceinte de la salle.

Discussion et décision du CA:

Le CA se montre favorable à l'achat des élastiques et des poids supplémentaires, et vote pour l'accord de 484,2€ au club musculation.

Le CA se montre en revanche dubitatif sur l'efficacité d'un ventilateur pour rafraîchir une salle lorsque plusieurs personnes font du rameur et estime que les adhérents peuvent s'organiser pour amener un câble lors des séances. Le CA refuse ainsi de financer l'achat d'un ventilateur et d'un câble.

Décision votée à l'unanimité (9 voix sur 9)

Rugby M et F - Abel Cabane et Lucie Lainé

Récapitulatif de la demande:

Pour participer un grand nombre de compétition, il avait été convenu au CA de janvier 2024 que les clubs Rugby F et Rugby M ne seraient remboursés qu'à hauteur de 1/3 au tournoi du top 8 contre les 50% habituels pour ces compétitions. N'ayant finalement pas participé aux autres compétitions prévues, les deux clubs demandent d'être finalement remboursés de ces compétitions à la hauteur de 50%

Discussion et décision du CA:

Le CA se montre favorable à cette décision et vote le remboursement du top 8 à 50%, soit une rallonge de budget compétition de 145€ pour le rugby F et 343,8€ pour le rugby M.

Décision votée à 8 voix sur 9 (1 abstention)

Surf - Maëlys Leclerc

Récapitulatif de la demande:

Le CA avait accordé au club surf un budget compétition de 722,84€ pour l'inscription à l'After School Contest (ASC) ainsi que 250€ pour le déplacement. L'ASC ayant été annulé cette année le club Surf souhaite déplacer ce budget comme suit :

- Déplacer les 250€ de déplacement destiné au week-end de l'ASC dans le budget déplacement du club
- Déplacer 540€ dans le budget matériel (pour permettre l'achat de 4 combinaisons de surf, car les combinaisons actuelles commencent à être très usées : https://www.decathlon.fr/p/combinaison-surf-500-neoprene-4-3-mm-homme-black/_/R-p-334991?mc=8788421&c=noir_blan)
- Déplacer 182,84€ dans le budget formation du club surf pour permettre la location de planches lors des week-end surf

Discussion et décision du CA:

Le CA se montre favorable au renouvellement de son matériel par le club mais refuse le déplacement de budget vers le budget déplacement et formation compte tenu du solde restant au club surf. Le CA invite ainsi le club à faire une nouvelle demande lorsque ces budgets seront épuisés.

Le CA vote ainsi pour le déplacement de 540€ de budget compétition vers le budget matériel du club surf.

Décisions pour le matériel et le déplacement votées à 8 voix sur 9 (1 abstention)

Décision pour la formation votée à 7 voix sur 9 (1 abstention)

Parachute - Théo Rico

Récapitulatif de la demande:

Le club parachute souhaite faire au CA les demandes suivantes :

- Étendre les remboursements des sauts à la période estivale car c'est à cette période de l'année que les conditions météo sont les plus favorables.
- Augmenter le plafond de Jeanne Trias à 800€ et celui de Christian Racke à 750€, membres investis dans le club qui ont déjà utilisé une grande partie de leur budget.
- Rembourser une partie des licences aux adhérents.

Discussion et décision du CA:

Le CA refuse de rembourser les sauts effectués durant l'été car il considère que cette activité n'a alors plus lieu dans le cadre d'une pratique sportive à l'ISAE Supaero et relève principalement d'un loisir personnel.

Décision prise à 7 voix sur 9.

Le CA accorde l'augmentation des plafonds de Jeanne Trias et Christian Racke pour leur permettre de continuer leur pratique. Le CA tient cependant à préciser que ces plafonds ne seront pas augmentés une seconde fois comme cela a pu être le cas les années précédentes, le but étant d'encourager les dynamiques de club plutôt que de mettre l'accent sur la pratique d'un petit groupe de personnes.

Le CA vote ainsi pour l'augmentation du plafond de Jeanne Trias à 800€ et de celui de Christian Racke 750€ tel que demandé par le président de section.

Décision votée à 6 voix sur 8.

Concernant le remboursement des licences, un tel remboursement serait possible après un certain nombre de sauts pour s'assurer de l'assiduité des personnes concernées, comme cela est déjà pratiqué dans d'autres clubs. Cependant le CA estime qu'un tel remboursement poussera les membres du club à augmenter leur nombre de saut pour atteindre ce quota. Le CA refuse ainsi le remboursement des licences.

Décision votée à 5 voix sur 9.

Athlétisme - Claire Cornu

Récapitulatif de la demande:

En novembre 2024 auront lieu les 10 kms, semi-marathon et marathon de Toulouse, auxquels un grand nombre de personnes souhaitent participer. Le club athlétisme souhaite ainsi savoir s'il serait possible que l'AS prenne en charge une partie des frais d'inscriptions.

Discussion et décision du CA:

Le CA se montre favorable au remboursement des inscriptions, même aux personnes ne faisant pas partie du club athlétisme puisque beaucoup d'adhérents de l'AS pratique la course à pied en dehors de ce club. Même si le taux de remboursement et le quota de personnes ne sont pas encore définis, le CA s'engage à prendre des mesures dans ce sens.

Décision votée à 8 voix sur 9.

Par ailleurs, suite aux discussions qui ont eu lieu sur le remboursement de compétition d'athlétisme. Le CA prend la décision de rembourser les compétitions d'athlétisme ayant lieu hors de Toulouse uniquement aux personnes membres du club athlétismes. Ces remboursements feront tout de même l'objet d'un passage en CA ou d'une demande de budget compétition lors de la définition du budget annuel en janvier.

Décision votée à 8 voix sur 9

Aviron - Victor Jacquin et Anne Lattuada

Récapitulatif de la demande:

Contrairement à ce qui avait été prévu en janvier, seuls 12 rameurs participeront au CFU, ce qui diminuera les frais remboursés par l'AS. En parallèle, un coach de l'Aviron Toulousain (AT) se propose de conduire les rameurs et les bateaux sur place avec un van de l'AT que lui seul peut conduire. Ceci permettra d'éviter des frais supplémentaires liés à la location des bateaux mais l'AT demande en contrepartie à la section aviron de payer la totalité de l'hébergement du coach soit 148€.

La section aviron demande donc à l'AS de rembourser l'intégralité du coût lié à l'hébergement du coach.

Par ailleurs, les repas proposés par le CFU étant assez chers (16€ par repas), et le lieu de la compétition étant loin de tout autre lieu de restauration, la section aviron souhaite demander à l'AS de subventionner une partie des repas.

Discussion et décision du CA:

Le CA se montre favorable au remboursement de l'hébergement du coach compte tenu des économies faites sur la location des bateaux et par le désistement de nombreux rameurs. Le CA accorde ainsi 148€ à la section aviron pour rembourser l'hébergement du coach.

Décision votée à 9 voix sur 9.

Concernant les repas, le CA décide d'appliquer la même décision que pour les autres sections, à savoir de ne pas rembourser la restauration.

Décision votée à 8 voix sur 9.